

Préparation à l'Habilitation Electrique non Electricien - BO et/ou HO

OBJECTIF

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de protéger une victime d'accident du travail, faire alerter les secours, et prodiguer les gestes adaptés en fonction de la situation.

PUBLIC CONCERNE

Tous les salariés devant effectuer des travaux d'ordre non électrique dans des locaux d'accès réservé aux électriciens, et devant être habilités par l'employeur.

DUREE : 7 HEURES

Pré-requis : aucun

Références réglementaires :

- Risque électrique : Décret du 14 novembre 1988 et Arrêté du 17 janvier 1989
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail
Publication UTE C 18-530

Qualification : Attestation de formation aux Risques Electriques

Nombre de stagiaires 12 maximum

PROGRAMME

Enseignements théoriques

- Présentation de la procédure d'habilitation selon le recueil UTE C 18-530
- Notions élémentaires d'électricité
- Evaluation des risques, effets physiopathologiques du courant électrique
- Exemples d'accidents
- Classement des installations
- Interventions et travaux non électriques en BT et HT
- Distances de sécurité
- Autorisations de travaux
- Rôle des différents intervenants
- Matériels de sécurité électrique
- Incendie dans les installations électriques

- Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident électrique
- Vidéos

Enseignements Pratiques

- Formation interactive et appuis audiovisuels
- Mise en situation dans l'environnement professionnel du stagiaire (ne constitue pas la formation pratique à la charge de l'employeur, définie par les articles R4141-1 et suivants du Code du Travail)

Test de Validation

A l'issue de la formation, un test écrit permet au formateur de donner un AVIS à l'employeur afin qu'il décide ou non d'habiliter son personnel aux fonctions suivantes :

BO ou BOV ou HO ou HOV ou BO-HO ou BOV-HO ou BOV-HOV.

Préparation à l'Habilitation Electrique Exécutant Electricien - B1 et/ou H1

OBJECTIF

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'exécuter en sécurité des opérations électriques en application du Recueil d'Instructions Générales de Sécurité Electrique approuvé par l'Administration.

PUBLIC CONCERNE

Tous les salariés devant effectuer des travaux d'ordre électrique sous les ordres d'un Chargé de Travaux habilité à l'indice 2 ou d'un Chargé d'Intervention habilité BR, et devant être habilités par l'employeur.

DUREE : 10 HEURES

Pré-requis : Connaissances de base en électricité ou bonne expérience pratique professionnelle

Références réglementaires :

Risque électrique : Décret du 14 novembre 1988 et Arrêté du 17 janvier 1989

Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail

Publication UTE C 18-510

Qualification : Attestation de formation aux Risques Electriques. L'habilitation d'indice 1 entraîne l'habilitation d'indice 0 dans le domaine de tension correspondant.

Nombre de stagiaires 12 maximum

PROGRAMME

Enseignements théoriques

- Présentation de la procédure d'habilitation selon le recueil UTE C 18-510
- Notions d'électricité (rappel)
- Evaluation des risques, effets physiopathologiques du courant électrique
- Exemples d'accidents
- Classement des installations
- Interventions et travaux électriques en BT et HT
- Zones d'environnement
- Documents

- Rôle des différents intervenants
- Obligations de l'exécutant électricien
- Matériels de sécurité électrique
- Incendie dans les installations électriques
- Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident électrique
- Vidéos

Enseignements Pratiques

- Formation interactive et appuis audiovisuels
- Mise en situation dans l'environnement professionnel du stagiaire (ne constitue pas la formation pratique à la charge de l'employeur, définie par les articles R4141-1 et suivants du Code du Travail)

Test de Validation

A l'issue de la formation, un test écrit permet au formateur de donner un AVIS à l'employeur afin qu'il décide ou non d'habiliter son personnel aux fonctions suivantes :

B1 ou B1V ou H1 ou H1V

La durée de la formation reste de 1,5 jour même si l'employeur souhaite délivrer une habilitation en BT et en HT de niveau 1.

Préparation à l'Habilitation Electrique chargé de travaux - B2 et/ou H2

OBJECTIF

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de diriger et d'exécuter en sécurité des opérations électriques en application du Recueil d'Instructions Générales de Sécurité Electrique approuvé par l'Administration.

PUBLIC CONCERNE

Tous les salariés devant diriger et effectuer des travaux d'ordre électrique, devant assurer la sécurité des personnes sur les chantiers électriques, et devant être habilités par l'employeur.

DUREE : 14 HEURES

Pré-requis

- Connaissances de base en électricité ou bonne expérience pratique professionnelle
- L'habilitation d'indice 2 entraîne l'habilitation d'indice 0 et d'indice 1 dans le domaine de tension correspondant

Références réglementaires

- Risque électrique : Décret du 14 novembre 1988 et Arrêté du 17 janvier 1989
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail

Qualification : Attestation de formation aux Risques Electriques

Nombre de stagiaires 12 maximum

PROGRAMME

Enseignements théoriques

- Présentation de la procédure d'habilitation selon le recueil UTE C 18-510
- Notions d'électricité (rappel)
- Evaluation des risques, effets physiopathologiques du courant électrique
- Exemples d'accidents
- Classement des installations
- Interventions et travaux électriques en BT et HT
- Consignation et verrouillage
- Zones d'environnement
- Etablissement des documents de sécurité

- Rôle des différents intervenants
- Obligations de l'exécutant électricien
- Obligations du chargé de travaux
- Matériels de sécurité électrique
- Incendie dans les installations électriques
- Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident électrique
- Vidéos

Enseignements Pratiques

- Formation interactive et appuis audiovisuels
- Mise en situation dans l'environnement professionnel du stagiaire (ne constitue pas la formation pratique à la charge de l'employeur, définie par les articles R4141-1 et suivants du Code du Travail)

Test de Validation

A l'issue de la formation, un test écrit permet au formateur de donner un AVIS à l'employeur afin qu'il décide ou non d'habiliter son personnel aux fonctions suivantes :

B2 ou B2V ou H2 ou H2V

La durée de la formation reste de 2 jours même si l'employeur souhaite délivrer une habilitation en BT et en HT de niveau 2

Les points clefs des formations BR, BC et HC peuvent également être abordés pendant ces deux jours afin de permettre la délivrance des habilitations correspondantes.

Préparation à l'Habilitation Electrique chargé d'intervention - BR

OBJECTIF

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de diriger et d'exécuter en sécurité des opérations électriques en application du Recueil d'Instructions Générales de Sécurité Electrique approuvé par l'Administration

PUBLIC CONCERNE

Tous les salariés devant diriger et effectuer des travaux d'ordre électrique (telles que dépannages...), devant éventuellement assurer la sécurité des exécutants, et devant être habilités par l'employeur

DUREE : 14 HEURES

Pré-requis : Connaissances de base en électricité ou bonne expérience pratique professionnelle

Références réglementaires

- Risque électrique : Décret du 14 novembre 1988 et Arrêté du 17 janvier 1989
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail

Qualification

- Attestation de formation aux Risques Electriques
- L'habilitation d'indice BR entraîne l'habilitation d'indice 0 et d'indice 1 dans le domaine de tension correspondant

Nombre de stagiaires 12 maximum

PROGRAMME

Enseignements théoriques

- Présentation de la procédure d'habilitation selon le recueil UTE C 18-510
- Notions d'électricité (rappel)
- Evaluation des risques, effets physiopathologiques du courant électrique
- Exemples d'accidents
- Classement des installations
- Interventions et travaux électriques en BT et HT
- Procédures de dépannage, connexion et remplacement

- Consignation et verrouillage
- Zones d'environnement
- Documents
- Rôle des différents intervenants
- Matériels de sécurité électrique
- Incendie dans les installations électriques
- Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident électrique
- Vidéos

Enseignements Pratiques

- Formation interactive et appuis audiovisuels
- Mise en situation dans l'environnement professionnel du stagiaire (ne constitue pas la formation pratique à la charge de l'employeur, définie par les articles R4141-1 et suivants du Code du Travail)

Test de Validation

A l'issue de la formation, un test écrit permet au formateur de donner un AVIS à l'employeur afin qu'il décide ou non d'habiliter son personnel à la fonction BR

Les interventions en HT sont interdites, les opérations électriques étant effectuées par un habilité H1 ou H2.

Les points clefs des formations B2, H2, BC et HC peuvent également être abordés pendant ces deux jours afin de permettre la délivrance des habilitations correspondantes.

Préparation à l'Habilitation Electrique chargé de consignation - BC et/ou HC

OBJECTIF

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de consigner en sécurité des ouvrages électriques et d'établir les documents correspondants en application du Recueil d'Instructions Générales de Sécurité Electrique approuvé par l'Administration

PUBLIC CONCERNE

Tous les salariés devant consigner un ouvrage électrique, et devant être habilités par l'employeur

DUREE : 14 HEURES

Pré-requis

- Connaissances de base en électricité ou bonne expérience pratique professionnelle
- L'habilitation BC ou HC n'entraîne aucune autre habilitation

Références réglementaires :

- Risque électrique : Décret du 14 novembre 1988 et Arrêté du 17 janvier 1989
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail

Qualification : Attestation de formation aux Risques Electriques

Nombre de stagiaires 12 maximum

PROGRAMME

Enseignements théoriques

- Présentation de la procédure d'habilitation selon le recueil UTE C 18-510
- Notions d'électricité (rappel)
- Evaluation des risques, effets physiopathologiques du courant électrique
- Exemples d'accidents
- Classement des installations
- Interventions et travaux électriques en BT et HT
- Procédures et étapes de consignation
- Zones d'environnement
- Rôle des différents intervenants
- Obligations et responsabilités du chargé de consignation

- Attestation de consignation
- Autorisation de travail
- Messages
- Documents divers
- Matériels de sécurité électrique
- Incendie dans les installations électriques
- Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident électrique
- Vidéos

Enseignements Pratiques

- Formation interactive et appuis audiovisuels
- Mise en situation dans l'environnement professionnel du stagiaire (ne constitue pas la formation pratique à la charge de l'employeur, définie par les articles R4141-1 et suivants du Code du Travail)

Test de Validation

A l'issue de la formation, un test écrit permet au formateur de donner un AVIS à l'employeur afin qu'il décide ou non d'habiliter son personnel aux fonctions suivantes :

BC ou HC

La durée de la formation reste de 2 jours même si l'employeur souhaite délivrer une habilitation en BT et en HT.

Les points clefs des formations BR, B2 et H2 peuvent également être abordés pendant ces deux jours afin de permettre la délivrance des habilitations correspondantes.

Recyclage Habilitation Electrique

OBJECTIF

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de veiller à sa propre sécurité et à celle des personnes placées sous ses ordres, en fonction de son niveau d'habilitation

PUBLIC CONCERNE

Tous les salariés habilités devant mettre à jour leurs connaissances dans l'objectif d'un renouvellement d'habilitation par l'entreprise. Le recyclage est préconisé tous les trois ans par la CNAMTS

DUREE : 7 HEURES

Pré-requis : Avoir suivi une formation de niveau égal ou supérieur à celui du recyclage

Références réglementaires :

Risque électrique : Décret du 14 novembre 1988 et Arrêté du 17 janvier 1989

Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail

Qualification : Attestation de recyclage aux Risques Electriques

Nombre de stagiaires 12 maximum

PROGRAMME

Enseignements théoriques

Selon le niveau d'habilitation souhaité (B0, H0, B1, B2, BR, BC, H1, H2 ou HC) :

- Rappel des risques électriques
- Rappel des règles de sécurité

Vidéos

Test de Validation

A l'issue de la formation, un test écrit permet au formateur de donner un AVIS à l'employeur afin qu'il décide ou non de renouveler le titre d'habilitation de son personnel aux fonctions déjà occupées ou a des fonctions inférieures.